



L'efficacité énergétique au centre des actions de lutte aux changements climatiques

Rapport d'Équiterre présenté au
Comité législatif chargé du projet de loi C-30 (CC30)

26 février 2007

La *Loi canadienne sur la qualité de l'air*, telle qu'elle est présentement formulée, ne permettra pas de s'attaquer convenablement aux problèmes de pollution par les gaz à effet de serre au Canada. Équiterre est d'avis qu'elle devra être corrigée en profondeur afin d'arriver à protéger durablement l'environnement du Canada.

Six niveaux d'intervention seront nécessaires :

1. Réaffirmer l'engagement à long terme du Canada dans le protocole de Kyoto.
2. Fixer des objectifs précis et quantifiables pour 2008-2012 afin d'atteindre l'engagement Canadien de réduction de 6 % en dessous des niveaux de 1990.
3. Fixer des objectifs de réduction à moyen et long terme dans l'optique d'atteindre une réduction de 80% d'ici 2050.
4. Réglementer l'industrie lourde¹ qui représente 50 % des émissions de GES du pays².
5. Imposer par règlement aux fabricants d'automobiles des normes en matière d'efficacité énergétique et d'émission de GES qui respecte ou excède les meilleures pratiques de l'Amérique du Nord (normes californiennes).
6. Adopter une stratégie d'efficacité énergétique ambitieuse pour le pays.
7. Adopter une stratégie de transport durable pour le pays.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur les quatre premiers éléments, nous vous invitons à vous référer aux présentations de nos partenaires du Réseau action climat Canada : Greenpeace (1 à 3), Pembina Institute (4) et Pollution Probe (5).

Pour sa part, Équiterre souhaite s'exprimer sur les deux derniers éléments : efficacité énergétique et transport durable.

¹ Production d'électricité, production d'hydrocarbures et industries consommant d'importantes quantités d'énergie : pâtes et papiers, raffinage du pétrole, ciment exploitation minière, sidérurgie, produits chimiques et aluminium.

² Environnement Canada, *Rapport d'inventaire national 1990-2004*, 2006.

1. Efficacité énergétique

Dans le document *Conseils sur une stratégie à long terme sur l'énergie et les changements climatiques*, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) préconise l'amélioration de l'efficacité énergétique comme première priorité stratégique³. La TRNEE établit même que 40% des réductions pourraient résulter des gains en efficacité énergétique⁴.

Pour Équiterre, l'amélioration de l'efficacité énergétique est effectivement la voie à suivre puisqu'il s'agit de la façon la moins coûteuse de réduire les émissions de GES et qu'il existe un énorme potentiel technico-économique en matière de réductions. De plus, cette filière énergétique est celle qui crée le plus d'emplois par milliard de dollars investi⁵. Pas étonnant que le plan britannique sur l'énergie et les changements climatiques consacre 50% de ses efforts de réduction des GES à l'efficacité énergétique⁶, qu'il considère comme «The cheapest, cleanest and safest way of adressing our energy policy objectives⁷ [...]».

Pour toutes ces raisons, Équiterre, à l'instar des ministres, commissaires et secrétaires de l'environnement et de l'énergie des provinces de l'Est du Canada et des États de la Nouvelle-Angleterre⁸, reconnaît l'efficacité énergétique comme une filière à part entière, la principale mesure à prendre pour garantir la sécurité énergétique sans mettre en péril la protection de l'environnement. Le Canada doit reconnaître que l'efficacité énergétique est une véritable filière énergétique, reconnaissance qui devra aussi se refléter dans la *Loi canadienne sur la qualité de l'air*.

Les mesures que le Canada peut adopter dans ce domaine sont nombreuses et plusieurs sont d'une simplicité étonnante. Comme le rappelait très justement la TRNEE : «la question n'est pas de déterminer quelles technologies mettre en œuvre, mais plutôt comment mettre en œuvre presque toutes les technologies possibles de réduction des émissions de GES. La question politique importante est donc de déterminer comment mettre en œuvre efficacement les différentes technologies d'efficacité énergétique dans plusieurs secteurs différents⁹. »

2. Produits

³Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), *Conseils sur une stratégie à long terme sur l'énergie et les changements climatiques*, p.16.

⁴ Ibid, p.4 (615 Mt équivalent de CO₂ par année / 1590 Mt équivalent de CO₂ par année, p.13).

⁵ 12,7 emplois par million investi. Équiterre, *Les options énergétiques du Québec*, juin 2004.

⁶ Gouvernement britannique, Department of Transport and Department for Environment, Food and Rural Affairs, *Our Energy Future- Creating a Low Carbon Economy – Energy White Paper*, p.32.

⁷ Ibid, p.32.

⁸ Gouvernement du Québec, Communiqué : *Forum ministériel sur l'énergie et l'environnement – Des solutions communes pour la réduction des gaz à effet de serre*, 12 février 2007

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Fevrier2007/12/c7371.html>

⁹ TRNEE , *op. cit.*, p.16.

Équiterre encourage le gouvernement à faire preuve de dynamisme en adoptant une réglementation proscrivant la vente de produits qui n'ont pas le meilleur profil d'efficacité énergétique. Par exemple, les ampoules à incandescence n'ont plus leur place sur le marché canadien puisque des technologies plus efficaces sur le plan énergétique sont maintenant accessibles. C'est le choix qu'a fait l'Australie, qui annonçait la semaine dernière que les ampoules traditionnelles seront interdites d'ici 2010¹⁰. Le ministre de l'environnement australien en profitait d'ailleurs pour encourager les autres pays à imiter l'Australie, estimant que l'adoption d'une telle mesure à l'échelle du globe permettrait d'économiser une quantité d'énergie équivalent à cinq fois les besoins annuels de l'Australie¹¹. Une telle économie d'énergie, et les réductions de GES qui y sont associées, sont rendues possibles par une mesure peu coûteuse pour le gouvernement qui amène l'industrie à s'adapter à la nécessité de réaliser d'importants gains en efficacité énergétique. Bien entendu, une telle réglementation pourrait être appliquée à bien d'autres items, dont les appareils ménagers et les systèmes de chauffage et de refroidissement qui ne pourraient pas être vendus à moins de remplir les critères d'homologation du programme ENERGY STAR et au marché des portes et fenêtres qui feraient enfin la part belle aux produits offrant les meilleures performances énergétiques.

3. Bâtiments

Jusqu'à 40% de toutes les émissions de GES du Canada provient de l'exploitation des bâtiments¹², Équiterre encourage le gouvernement du Canada à prendre action dans ce secteur.

Malheureusement, la pénétration des programmes actuels est loin d'être assez grande. Par exemple, le programme écoÉNERGIE Rénovation offre des incitatifs aux propriétaires afin de les encourager à investir dans des améliorations écoénergétiques. Cependant, l'objectif de ce programme est de visiter à peine 140 000 maisons... en 4 ans ! À titre de comparaison, la TRNEE conseillait plutôt au gouvernement d'offrir son soutien à au moins 165 000 ménages par année. Équiterre estime pour sa part qu'un objectif de 200 000 maisons par année serait plus approprié puisque le potentiel d'efficacité énergétique dans le milieu résidentiel est considérable, chacune des résidences rénovée suite aux conseils obtenus dans le cadre du programme ÉnerGuide (ancêtre du programme écoÉNERGIE) ayant permis de réduire les émissions de GES de 3,9 tonnes en moyenne¹³. D'ailleurs, le plan sur l'énergie et les changements climatiques de la Grande-Bretagne explique que 50% des gains en efficacité énergétique

¹⁰ *L'Australie va interdire l'utilisation d'ampoules traditionnelles d'ici à 2010*, 21 février 2007, <http://www.batiactu.com/data/21022007/21022007-152648.html>

¹¹ *Ibid.*

¹² Conseil du bâtiment durable du Canada, Communiqué : *Le gouvernement rate une bonne occasion d'agir en matière de changement climatique*, 8 février 2007 <http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/February2007/08/c6256.html>

¹³ Équiterre, Communiqué : *Fin du programme ÉnerGuide*, 11 mai 2006

<http://www.equiterre.qc.ca/organisme/sallePresse/communiques2006.php#20060511>

proviendront du secteur résidentiel¹⁴. C'est pourquoi les objectifs du programme écoÉNERGIE rénovations devraient être relevés.

Or, si le programme écoÉNERGIE Rénovation garde sa forme actuelle, les résultats risquent de ne pas être au rendez-vous. En effet, la configuration du programme ne lie pas directement les incitatifs financiers aux gains tangibles en efficacité énergétique. Il s'agit somme toute d'un programme de rabais, qui encourage, certes, de bonnes mesures, mais pas nécessairement les bonnes mesures pour les bons bâtiments. De plus, le programme ne permet pas de rejoindre tous les Canadiens, puisqu'il n'atteint pas les ménages à revenus modestes. Ce programme doit être remanié afin de s'assurer qu'il favorise la maximisation des gains en efficacité énergétique pour chaque bâtiment et qu'il ait une plus grande pénétration. Le Canada peut faire plus et mieux.

Dans un tel contexte, il est tout à fait incohérent qu'on ait annulé le financement du Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC), un programme qui encourageait l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments depuis 1998 et dont le Conseil du Bâtiment Durable du Canada reconnaît les réussites¹⁵. Ce programme devrait non seulement être réintroduit, il mériterait d'être bonifié. À cet égard, Équiterre propose que les bâtiments commerciaux construits après 2010 se doivent d'obtenir la certification de LEED-Canada, un système d'évaluation du rendement des bâtiments écologiques¹⁶. La TRNEE demande même que les bâtiments obtiennent la certification Platine, le niveau de certification le plus élevé¹⁷.

Dans ce domaine, le gouvernement du Canada devra « prêcher par l'exemple ». Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) exige actuellement que les nouveaux immeubles rencontrent les exigences du niveau Or de la norme LEED-Canada. Équiterre est convaincu que le gouvernement peut et doit faire mieux, en visant la cote Platine pour les bâtiments qu'il construit ou qu'il loue à long terme. Cet objectif est réalisable comme le démontre le Centre des opérations que l'Agence Parcs Canada a inauguré cet automne à la Réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf, en Colombie-Britannique. Cet édifice est le premier à avoir obtenu la certification LEED Platine au Canada. De par le monde, moins de dix édifices ont obtenu cette certification platine, ce qui témoigne bien, selon Thomas Mueller président du Conseil du bâtiment durable du Canada, « du leadership du gouvernement du Canada dans la construction d'immeubles à haut rendement et la réduction des incidences environnementales¹⁸ ». Le gouvernement doit maintenant assumer pleinement son rôle de leadership et profiter de cette expérience pour hausser ses exigences en faisant de LEED-Platine la règle pour tous les bâtiments fédéraux.

¹⁴ Gouvernement britannique, *Op. cit.*, p.33.

¹⁵ Conseil du bâtiment durable du Canada, *Op. cit.*

¹⁶ Conseil du bâtiment durable du Canada, LEED – Système d'évaluation des bâtiments écologiques, décembre 2004,

<http://www.cagbc.org/uploads/Systeme%20evaluation%20des%20batiments%20ecologiques.pdf>

¹⁷ TRNEE, *op. cit.*

¹⁸ *L'édifice de Parcs Canada obtient la certification la plus élevée du Canada pour la durabilité environnementale*, L'enjeu IFPPE ... Une gestion publiques plus écologique, novembre 2006

<http://www.fhio-ifppe.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=C55B298D-1>

4. Transport

Le Canada devra également réduire la quantité d'énergie que consomme le secteur des transports, puisque le quart des émissions de GES est attribuable à ce secteur¹⁹. Pour ce faire, il ne suffira pas d'améliorer l'efficacité énergétique des véhicules : l'organisation des transports devra être revue entièrement.

Parce que les critères servant à analyser les besoins en infrastructures routières en milieu urbain devront être revus, Équiterre encourage le gouvernement du Canada à imposer un moratoire sur le financement des autoroutes et des ponts en milieu urbain. Ce moratoire devra être maintenu jusqu'à ce que le Canada se soit notamment doté d'une stratégie cohérente en matière d'étalement urbain. Cette stratégie devra guider l'octroi de financement fédéral, mais aussi les propres activités du gouvernement fédéral. En effet, l'emplacement des édifices fédéraux, le nombre et la proximité des espaces de stationnement offerts et les incitatifs liés à l'achat de titres de transport en commun, par exemple, sont autant d'éléments qui influent sur les modes de transport des employés de l'État ainsi que sur l'étalement urbain et conséquemment sur les émissions de GES du Canada.

Simultanément, le Canada devra soutenir la construction d'infrastructures stratégiques pour réduire l'utilisation de la voiture solo. Dans ce domaine, l'exemple de Londres est inspirant. La semaine dernière les autorités londonniennes étendaient le périmètre de son système de péage urbain établi en 2003, portant à plus de 30 km² la zone à l'intérieur de laquelle les automobilistes doivent, pour y circuler dans la journée, s'acquitter d'une taxe²⁰. Cette mesure a permis de réduire la circulation au centre-ville de 20%²¹ selon Ken Livingstone, maire de la ville de Londres, qui songe maintenant à imposer une taxation particulière aux véhicules les plus polluants²². Les londoniens bénéficient jusqu'à maintenant d'une réduction de 13% de l'oxyde nitreux, de 15% des particules fines et de 16% des gaz carboniques²³. En plus de réduire la congestion et les

¹⁹ Environnement Canada, *Rapport d'inventaire national 1990-2004*, 2006

²⁰ LIMAT, Sabine, *À Londres, les voitures voient rouges*, Libération, 21 février 2007.
<http://www.liberation.fr/actualite/monde/236421.FR.php>

²¹ HUNDLEY, Tom, *Londoners wail anew as mayor hits choked streets via wallets*, Chicago Tribune, 22 février 2007,
<http://www.chicagotribune.com/news/nationworld/chi-0702220116feb22,1,5202561.story?coll=chi-newsnationworld-hed&ctrack=1&cset=true>

²² Transport for London, *Emissions Influences Charging*,
https://tfl-cc.custhelp.com/cgi-bin/tfl_cc.cfg/php/enduser/std_adp.php?p_sid=lkhN6Omi&p_lva=&p_faqid=2689&p_created=1163609426&

²³ BBC, *Congestion Charge : Where as the money gone ?* 19 février 2007,
http://www.bbc.co.uk/london/content/articles/2006/11/21/congestion_update_feature.shtml

émissions de GES, le péage urbain londonien permet d'investir des sommes considérables dans le transport en commun²⁴.

Avec ou sans péage urbain, il faudra que le gouvernement du Canada fasse des investissements d'importance dans les transports en commun et les transports alternatifs. Équiterre rappelle qu'il faut tout mettre en œuvre pour rendre les services de transports collectifs efficaces, fréquents, accessibles et confortables.

Les investissements en transport en commun pourraient être en partie financés par une hausse de la taxe sur l'essence. Équiterre souhaite voir le Canada adopter une véritable taxe du carbone qui pourrait s'inspirer de la taxe sur les hydrocarbures que le Québec a adopté en juin 2006.

Par ailleurs, Équiterre invite le gouvernement du Canada à surveillé de près l'observance de l'accord volontaire de réduction des émissions de GES pour les véhicules de promenade et les camionnettes qu'il a conclu avec les constructeurs automobiles en avril 2005²⁵. Équiterre soutient que le Projet de loi devrait prévoir un l'amendement de la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles afin que soient légalement réglementées les émissions des véhicules dès l'expiration de l'accord volontaire. S'il advenait un quelconque retard dans la réalisation de cet accord, Équiterre encourage le gouvernement fédéral à adopter sans plus attendre une législation reprenant les normes californiennes d'émissions.

82% des émissions de GES du Canada sont attribuables au secteur de l'énergie (production et utilisation de combustibles fossiles)²⁶. À l'instar de la Commissaire à l'environnement et au développement durable²⁷, Équiterre est d'avis que le Canada ne pourra pas lutter efficacement contre les changements climatiques si sa stratégie ne tient pas compte de la façon dont les Canadiens produisent et consomment l'énergie.

5. Conclusion

Équiterre estime que le projet de loi C-30 doit être modifié de façon à permettre l'adoption de cette série de mesures d'efficacité énergétique. Mais toutes ces modifications seraient inutiles si la Loi sur la qualité de l'air n'affichait pas franchement l'engagement du Canada à l'égard du Protocole de Kyoto. Cependant, les engagements pris à Kyoto ne sauront suffire. Il ne s'agit que d'une première marche; La première marche d'un escalier que le Canada se doit de grimper. Équiterre invite le Canada à

²⁴ BBC, *Op. cit.*

²⁵ En vertu du *Protocole intervenu entre le gouvernement du Canada et l'industrie canadienne de l'automobile portant sur les gaz à effet de serre des automobiles* l'industrie automobile réduira volontairement les émissions de gaz à effet de serre des véhicules en circulation au Canada. Les objectifs de réduction sont de 2,4 millions de tonnes en 2007, 3 millions en 2008, 3,9 millions en 2009, puis de 5,3 millions de tonnes dès 2010 .

http://www.nrcan-rncan.gc.ca/media/mous/2005/20050405_f.htm.

²⁶ Environnement Canada, *Rapport d'inventaire national 1990-2004*, 2006.

²⁷ Commissaire à l'environnement et au développement durable, *Rapport 2006 – Point de vue la commissaire*.

entamer dès maintenant son ascension et à procéder aujourd'hui à la définition des marches qu'il faudra grimper demain. En se dirigeant résolument vers son objectif de réduction de 6% dans l'horizon 2008-2012, le Canada doit aussi prévoir l'après-Kyoto.

Équiterre demande aussi au gouvernement du Canada de mettre en place un système d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre tel que prévu dans le Protocole de Kyoto. L'imposition de quotas d'émissions nous entraînera sur la voie de la réduction de l'intensité énergétique afin d'infléchir durablement la courbe de la demande énergétique canadienne.

Les électeurs canadiens attendent avec impatience que le gouvernement canadien entreprennent des actions significatives. Comme le démontre un sondage publié au début de l'année, l'environnement arrive en tête des préoccupations des électeurs canadiens, devant les soins de santé, le conflit en Afghanistan et l'économie. Mais, ce sondage révélait aussi qu'il s'agit du domaine dans lequel la performance du gouvernement les a le plus déçus²⁸. Insatisfaction passagère ? En novembre, les résultats d'un sondage illustraient que 71% des Canadiens estiment que le plan du gouvernement pour faire face à la pollution et aux changements climatiques n'est pas suffisamment ambitieux²⁹ et le mois dernier un nouveau sondage nous confirmait que l'environnement et les changements climatiques sont les principales causes de souci des Canadiens et les sondés ont affirmé dans une proportion de 68% être plus inquiets que l'an dernier³⁰. Visiblement, le mécontentement des citoyens canadiens perdure. Et ils ont raison d'avoir peur, parce qu'en 2004 les émissions de gaz à effet de serre du Canada dépassaient de 27% les niveaux de 1990 et elles étaient toujours en hausse.

La *Loi canadienne sur la qualité de l'air* n'arrivera pas à calmer les inquiétudes des Canadiens. Le gouvernement doit respecter ses engagements internationaux en matière de changements climatiques. Il ne peut plus renier sa signature au bas du Protocole de Kyoto ce qui mine sa crédibilité sur la scène internationale. Les Canadiens souhaitent voir leur pays prendre action afin de freiner les changements climatiques ce qui, selon 72% d'entre eux, est la plus grande crise que devra affronter l'humanité³¹.

²⁸ CHEADLE, Bruce, *L'environnement, première préoccupation des Canadiens*, La Presse, 5 janvier 2007.

²⁹ Agence France Presse, *Les Canadiens veulent davantage d'efforts sur l'environnement*, La Presse, 9 novembre 2006.

³⁰ BONNELL, Gregory, *Les Canadiens s'inquiètent plus du réchauffement climatique*, La Presse, 26 janvier 2007.

³¹ CÔTÉ, Charles, *L'épouvantail du Canada vire du bleu au vert*, La Presse, 30 juin 2006.